

**Fondation universitaire de l'École des  
hautes études commerciales de Montréal**

**États financiers  
au 31 mai 2014**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
Résultats et actif net	4
Flux de trésorerie	5
Situation financière	6
Notes complémentaires	7 - 8



## Rapport de l'auditeur indépendant

**Raymond Chabot Grant Thornton**  
S.E.N.C.R.L.  
Bureau 2000  
Tour de la Banque Nationale  
600, rue De La Gauchetière Ouest  
Montréal (Québec) H3B 4L8

Aux administrateurs de  
Fondation universitaire de l'École des  
hautes études commerciales de Montréal

Téléphone : 514 878-2691  
Télécopieur : 514 878-2127  
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fondation universitaire de l'École des hautes études commerciales de Montréal, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mai 2014 et les états des résultats et actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### **Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du

caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Opinion**

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation universitaire de l'École des hautes études commerciales de Montréal au 31 mai 2014 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*<sup>1</sup>

Montréal

Le 10 octobre 2014

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A111208

## Fondation universitaire de l'École des hautes études commerciales de Montréal

### Résultats et actif net

pour l'exercice terminé le 31 mai 2014

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
<b>Produits de stationnement</b>	<b>1 684 594</b>	<b>1 549 325</b>
<b>Charges</b>		
Frais de fonctionnement versés à La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal	<b>826 040</b>	742 763
Autres frais d'administration	<b>5 467</b>	4 461
	<b>831 507</b>	<b>747 224</b>
Excédent des produits sur les charges avant dons effectués à La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal	<b>853 087</b>	802 101
Dons effectués à La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal	<b>(853 087)</b>	(802 101)
<b>Excédent des produits sur les charges et actif net à la fin</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Fondation universitaire de l'École des hautes études commerciales de Montréal**  
**Flux de trésorerie**  
 pour l'exercice terminé le 31 mai 2014

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Rentrées de fonds – clients	<b>1 684 594</b>	1 549 325
Sorties de fonds – fournisseurs	<b>(831 507)</b>	(747 224)
Sorties de fonds – dons effectués à La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal	<b>(853 087)</b>	(802 101)
<b>Variation nette de l'encaisse</b>	<b>-</b>	-
Encaisse au début	-	-
Encaisse à la fin	-	-

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Fondation universitaire de l'École des hautes études commerciales de Montréal**  
**Situation financière**  
au 31 mai 2014

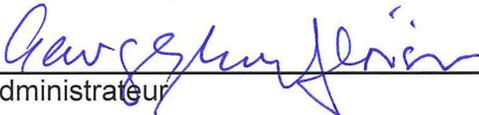
---

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>	-	-
<b>PASSIF ET ACTIF NET</b>	-	-

---

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

  
Administrateur

  
Administrateur

# Fondation universitaire de l'École des hautes études commerciales de Montréal

## Notes complémentaires

au 31 mai 2014

---

### **1 - STATUTS ET OBJECTIF DE LA FONDATION**

La Fondation, constituée en vertu de la Loi sur les fondations universitaires, est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Elle a pour mission de promouvoir et de soutenir financièrement les activités d'enseignement et de recherche de La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal. Pour ce faire, elle exploite un terrain de stationnement dont les bénéfices sont remis à La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal sous forme de dons.

Le conseil d'administration de la Fondation est composé de trois membres, dont un président, nommés par le gouvernement.

La Fondation exerce ses activités depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2002.

### **2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

#### **Base de présentation**

Les états financiers de la Fondation sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### **Estimations comptables**

Pour dresser les états financiers, la direction de la Fondation doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Fondation pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### **Constatation des produits**

Les produits sont constatés lorsque les services sont fournis aux consommateurs et qu'ils sont encaissés.

### **3 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

En vertu d'un contrat de location, la Fondation loue un stationnement de La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal.

La Fondation transfère la gestion des opérations du stationnement à La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal. L'École est responsable des opérations financières du stationnement et facture des coûts de location et de gestion à la Fondation.

L'excédent réalisé est remis à l'École sous forme de dons. Par conséquent, il n'y a aucun actif ni aucun passif au bilan puisque toutes les entrées et sorties d'argent sont sous la responsabilité de l'École.

Les contrats de location et de gestion sont renouvelables annuellement et peuvent être résiliés avec un avis d'au moins 90 jours avant la date d'expiration du renouvellement des contrats.

**Fondation universitaire de l'École des hautes études commerciales de Montréal**  
**Notes complémentaires**  
au 31 mai 2014

---

**3 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)**

Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties.